

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

N° 24/2017

OBJET : Fixation des tarifs pratiqués sur le territoire de la communauté de communes Lèze Ariège pour les services communautaires

L'an deux mille dix-sept et le 31 janvier à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 25 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs René AZEMA, Jean-Pierre BASTIANI, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Bertrand COURET, Jean DELCASSE, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MAGGIOLO, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Floréal MUNOZ, François NOWAK, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Alain PEREZ, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN,

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Marie-Christine BERDOU-ESCOURROU, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENSA.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Madame Sylvie BOUTILLIER donne procuration à Nadine BARRE, Madame Carole LAFUSTE à Bertrand COURET, Madame Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, Monsieur Sébastien VINCINI à Serge BAURENS.

ABSENTS NON EXCUSES : M. GILABERT Nicolas, Mme Joëlle TEISSIER

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Alain RIVELLA a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire est compétent pour fixer les tarifs des services communautaires appliqués sur le territoire.

Il rappelle également la délibération n°07-2017 donnant délégation de pouvoir de l'organe délibérant au Président pour la création et la modification de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux.

Monsieur le Président indique aux membres de l'assemblée qu'il convient de délibérer pour fixer les tarifs pratiqués sur le territoire intercommunal afin de modifier les régies de recettes au nom de la

nouvelle communauté de communes Lèze Ariège et de créer les régies de recettes nécessaires suite à la fusion et aux transferts de compétences.

Monsieur le Président expose les tarifs pratiqués sur le territoire tel que présenté en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire

FIXE les tarifs à appliquer sur le territoire tel que présenté en annexe à la présente délibération

CHARGE Monsieur le Président de créer ou modifier toute régie de recette nécessaire au fonctionnement des services intercommunaux.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS